

---

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 JANVIER 2021  
À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

---

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle

◆◆◆

Tel que décrété par les arrêtés et décrets ministériels en vigueur, la séance du conseil municipal est tenue sans la présence du public et les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication. Le contenu de la séance sera publicisé dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-1 Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant, **avec le retrait des points 5.2 3043, RUE WILLOW – LOT NUMÉRO 5 354 696 – ZONE R1-18 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – BÂTIMENT ACCESSOIRE EXISTANT et 18. AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ainsi que l'ajout du point 37.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LES USAGES DU GROUPE PARC DE CAMPING DES USAGES PERMIS DANS LES ZONES T-3, T-4 ET T-8 :**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2020 À 19H ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 16 DÉCEMBRE 2020 À 19H ET À 19H30
4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021
5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
- 5.1 4862, AVENUE HOWARD – LOT NUMÉRO 5 529 874 – ZONE V1-4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – RÉSIDENCE EXISTANTE
- 5.2 3043, RUE WILLOW – LOT NUMÉRO 5 354 696 – ZONE R1-18 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – BÂTIMENT ACCESSOIRE EXISTANT (RETIRÉ)
6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA
- 6.1 7022, CROISSANT DU LAC – LOT NUMÉRO 5 529 900 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE - ABRI À BOIS
- 6.2 (5323), RUE DE LA COLLINE – LOT NUMÉRO 5 353 999 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- 6.3 (3825), RUE CHANTAL – LOT NUMÉRO 5 528 984 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- 6.4 3591, RUE ROSEMARY – LOT NUMÉRO 6 266 552 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE-OUEST) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 – APPROBATION D'UNE REMISE

**AVIS DE MOTION**

7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À LA CRÉATION DE LA ZONE RÉSIDENIELLE R1-71 À MÊME DES PARTIES DES ZONES R2-60 ET P1-75

**PROJETS DE RÈGLEMENTS**

8. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À LA CRÉATION DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE R1-71 À MÊME DES PARTIES DES ZONES R2-60 ET P1-75**

#### **RÈGLEMENTS**

9. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-99-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-99 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FRAIS D'ÉTUDE**
10. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-99-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 24-99 ET SES AMENDEMENTS RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA LOCATION RÉSIDENTIELLE À COURT TERME (31 JOURS ET MOINS) – RÉSIDENCE DE TOURISME, LES DÉPÔTS RELATIFS AU CERTIFICAT DE LOCALISATION ET À LA DÉCLARATION DE COUPE D'ARBRES, AINSI QUE CERTAINES DISPOSITIONS DIVERSES**
11. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

12. **OCTROI DE CONTRAT – MISE À NIVEAU ET REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS – CHAMBRE DES HUILES – GARAGE MUNICIPAL – 9131 -3296 QUÉBEC INC.**
13. **OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN CAMION-CITERNE USAGÉ – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISIONS VOIRIE – CAMIONS A & R DUBOIS INC.**
14. **OCTROI DE CONTRAT – RESTAURATION BOÎTE DE CAMION 10 ROUES – GILLES POTHEL (F.A.S. L'ENCLUME)**
15. **ACHAT DE LOGICIELS COMPTABLES ET MIGRATION – SERVICE DES FINANCES - PG SOLUTIONS INC.**

#### **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

16. **AUTORISATION DE MISE EN VENTE –CAMION-CITERNE INTER 20S (UNITÉ 180-91) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISION VOIRIE**
17. **AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – PROJETS SPÉCIAUX ET IMMOBILISATIONS 2021**
18. **AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (RETIRÉ)**
19. **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MATAWINIE**
20. **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE - UTILISATION DE LOCAUX, ÉQUIPEMENTS, TERRAINS ET AMÉNAGEMENTS - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES**
21. **INDEXATION ANNUELLE – EMPLOYÉS CADRES 2021**
22. **NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
23. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CAMP MARISTE – RELÂCHE SCOLAIRE 2021**
24. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CAMP MARISTE - CAMP DE JOUR EXPLORATIONS – SAISONS ESTIVALES 2021 ET 2022**
25. **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET RAPPORT FINANCIER**
26. **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**
27. **PROGRAMME JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT) – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
28. **EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
29. **SEMAINE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE 2021 (SPS)**
30. **RENOUVELLEMENT - ADHÉSION ANNUELLE 2021-2022 - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**
31. **RENOUVELLEMENT - ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES**
32. **FORMATION UMQ – ÉLEVAGE URBAIN : ENJEUX, DÉFIS ET INTÉGRATION**
33. **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE – PARC DES CHUTES DORWIN – CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC.**
34. **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 - ACCEPTATION DÉFINITIVE – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET BOUCLAGE DE L'AQUEDUC SUR LA RUE QUEEN - LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.**

#### **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

35. **APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**
- 35.1 **LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**
- 35.2 **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**
- 35.3 **LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS**

- 35.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
  - 35.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS
  - 35.6 LISTE DES ENGAGEMENTS
  - 35.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
  - 35.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS
  - 36. CORRESPONDANCE
  - 37. AFFAIRES NOUVELLES
  - 37.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LES USAGES DU GROUPE PARC DE CAMPING DES USAGES PERMIS DANS LES ZONES T-3, T-4 ET T-8
  - 38. PAROLE AUX CONSEILLERS
  - 39. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 40. LEVÉE DE LA SÉANCE
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2020 À 19H ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 16 DÉCEMBRE 2020 À 19H ET À 19H30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2020 et des séances extraordinaires du conseil tenues le 16 décembre 2020 à 19 h et à 19 h 30 a été remise aux membres du conseil.

21-2 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2020 et des séances extraordinaires du conseil tenues le 16 décembre 2020 à 19 h et à 19 h 30, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

21-3 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 11 janvier 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

5.1 4862, AVENUE HOWARD – LOT NUMÉRO 5 529 874 – ZONE V1-4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – RÉSIDENCE EXISTANTE

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 11 janvier 2021, une recommandation favorable visant à rendre conforme la résidence existante. La résidence est localisée à un minimum de 7,71 mètres de la limite avant du terrain (rue Howard) en lieu et place de la marge avant minimale de 10 mètres exigée en vertu de l'article 6.2.7 c) du Règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

21-4 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2020-01215, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

5.2 3043, RUE WILLOW – LOT NUMÉRO 5 354 696 – ZONE R1-18 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – BÂTIMENT ACCESSOIRE EXISTANT

RETIRÉ

6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 janvier 2021.

21-5 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

6.2 (5323), RUE DE LA COLLINE – LOT NUMÉRO 5 353 999 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT PRINCIPAL

6.3 (3825), RUE CHANTAL – LOT NUMÉRO 5 528 984 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT PRINCIPAL

D’accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d’urbanisme que le conseil entérine par la présente.

De refuser les demandes de permis suivantes selon les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme, le conseil les jugeant non-conformes aux objectifs réglementaires définis pour cette zone :

6.1 7022, CROISSANT DU LAC – LOT NUMÉRO 5 529 900 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT ACCESSOIRE - ABRI À BOIS

6.4 3591, RUE ROSEMARY – LOT NUMÉRO 6 266 552 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE-OUEST) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 – APPROBATION D’UNE REMISE

#### AVIS DE MOTION

7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À LA CRÉATION DE LA ZONE RÉSIDENIELLE R1-71 À MÊME DES PARTIES DES ZONES R2-60 ET P1-75

21-6 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d’une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-66 modifiant le Règlement de zonage 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à la création de la zone résidentielle R1-71 à même des parties des zones R2-60 et P1-75.

#### PROJETS DE RÈGLEMENTS

8. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À LA CRÉATION DE LA ZONE RÉSIDENIELLE R1-71 À MÊME DES PARTIES DES ZONES R2-60 ET P1-75

CONSIDÉRANT QU’un Règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* permet de modifier le contenu d’un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la création de la zone résidentielle R1-71 à même des parties des zones R2-60 (résidentielle) et P1-75 (publique);

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-7 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’adopter le premier projet de Règlement numéro 372-89-66 modifiant le Règlement de zonage 372-89 et ses amendements afin de procéder à la création de la zone résidentielle R1-71 à même des parties des zones R2-60 et P1-75, tel que remis aux membres du conseil.

#### RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-99-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-99 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FRAIS D’ÉTUDE

CONSIDÉRANT QU’un règlement concernant les dérogations mineures est en vigueur pour la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* permet de modifier le contenu d’un règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le règlement concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon en vigueur prévoit une grille tarifaire pour les demandes de dérogation

mineure et qu'il y a lieu d'effectuer une concordance des frais applicables aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

21-8 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 23-99-1 modifiant le Règlement numéro 23-99 concernant les dérogations mineures afin de modifier les dispositions relatives aux frais d'étude, tel que remis aux membres du conseil.

**10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-99-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 24-99 ET SES AMENDEMENTS RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA LOCATION RÉSIDENIELLE À COURT TERME (31 JOURS ET MOINS) – RÉSIDENCE DE TOURISME, LES DÉPÔTS RELATIFS AU CERTIFICAT DE LOCALISATION ET À LA DÉCLARATION DE COUPE D'ARBRES, AINSI QUE CERTAINES DISPOSITIONS DIVERSES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède actuellement à la modification de son règlement sur les usages conditionnels afin d'y rendre applicable l'usage location résidentielle à court terme (31 jours et moins) – résidence de tourisme et d'y prévoir les conditions d'admissibilité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que tout changement d'usage visant la location résidentielle à court terme (31 jours et moins) nécessite au préalable l'obtention d'un permis et souhaite déterminer ses modalités d'obtention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également effectuer la concordance entre son *Règlement concernant la tarification des biens et services* et le *Règlement relatif à l'émission des permis et certificats en vigueur*, le tout concernant les dépôts relatifs au certificat de localisation et à la déclaration de coupe d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

21-9 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 24-99-15 modifiant le Règlement administratif numéro 24-99 et ses amendements relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation concernant les dispositions applicables à la location résidentielle à court terme (31 jours et moins) – résidence de tourisme, les dépôts relatifs au certificat de localisation et à la déclaration de coupe d'arbres, ainsi que certaines dispositions diverses, tel que remis aux membres du conseil.

**11. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la présente séance du conseil est tenue sans la présence du public, Monsieur le Maire reporte la lecture des questions déposées par les citoyens à la deuxième période de questions.

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

**12. OCTROI DE CONTRAT – MISE À NIVEAU ET REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS – CHAMBRE DES HUILES – GARAGE MUNICIPAL – 9131 -3296 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la mise à niveau et au remplacement des réservoirs des chambres à huiles au garage municipal, et ce, pour des raisons de santé et de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT l'offre de prix provenant de l'entreprise 9131-3296 Québec inc. (F.A.S. Services pétrolier Harrisson) pour un montant de 39 925,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics.

21-10 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la mise à niveau et le remplacement des réservoirs des chambres à huiles au garage municipal et l'achat des équipements requis à cette fin auprès de l'entreprise 9131-3296 Québec inc. (F.A.S. Services pétrolier Harrisson) pour un montant de 39 925,00 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000001 a été émis pour autoriser cette dépense.

**13. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN CAMION-CITERNE USAGÉ – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISIONS VOIRIE – CAMIONS A & R DUBOIS INC.**

CONSIDÉRANT les besoins de la division de la voirie du Service des travaux publics pour l'achat d'un camion-citerne aux fins du bon déroulement de ses opérations;

CONSIDÉRANT l'offre de prix provenant de l'entreprise Camions A & R Dubois inc., pour un camion-citerne usagé de marque Freightliner, année 2012, modèle M2 106 avec équipement à eau et caméra de recul, pour un montant de 74 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics.

21-11 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat d'un camion-citerne usagé de marque Freightliner, année 2012, modèle M2 106 avec équipement à eau complet et caméra de recul de l'entreprise Camions A & R Dubois inc., pour le Service des travaux publics, divisions de la voirie, pour un montant de 74 500 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000002 a été émis pour autoriser cette dépense.

**14. OCTROI DE CONTRAT – RESTAURATION BOÎTE DE CAMION 10 ROUES – GILLES POTHEL (F.A.S. L'ENCLUME)**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la restauration de la boîte du camion 10 roues (unité 144-11) afin de prolonger sa durée de vie;

CONSIDÉRANT l'offre de prix provenant de Gilles Pothel, personne physique exploitant une entreprise individuelle connue sous le nom de l'Enclume, pour un montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics.

21-12 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la restauration de la boîte du camion 10 roues (unité 144-11) auprès de Gilles Pothel, personne physique exploitant une entreprise individuelle connue sous le nom de l'Enclume, pour un montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000003 a été émis pour autoriser cette dépense.

**15. ACHAT DE LOGICIELS COMPTABLES ET MIGRATION – SERVICE DES FINANCES - PG SOLUTIONS INC.**

CONSIDÉRANT les besoins du Service des finances quant à la gestion du grand livre, des projets d'investissement, des comptes fournisseurs et des commandes, le tout dans une seconde phase de migration des logiciels comptables pour ce Service;

CONSIDÉRANT les offres reçues de PG Solutions inc. pour l'achat de 3 modules de logiciels comptables, pour un montant total de 86 185 \$, plus les taxes applicables, ainsi que les recommandations du Service des finances.

21-13 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'achat de 3 modules de logiciels comptables à PG Solutions inc. pour un montant total de 86 185 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000004 a été émis pour autoriser cette dépense.

#### **SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **16. AUTORISATION DE MISE EN VENTE –CAMION-CITERNE INTER 20S (UNITÉ 180-91) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISION VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE la division de la voirie du Service des travaux publics souhaite se départir d'un camion-citerne de marque Inter 20S, année 1991, soit l'unité 180-91, qui n'est plus utile en raison de son état général;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la vente de ce véhicule à sa juste valeur et au plus offrant, dans son état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

21-14 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la vente du camion-citerne de marque Inter 20S, année 1991, soit l'unité 180-91 du Service des travaux publics, et ce, à sa juste valeur et au plus offrant, dans son état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

De retirer sa vocation d'utilité publique au camion-citerne de marque Inter 20S, année 1991, soit l'unité 180-91 du Service des travaux publics et de le faire passer du domaine public au domaine privé de la Municipalité.

D'autoriser le chef de la division de la voirie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

##### **17. AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – PROJETS SPÉCIAUX ET IMMOBILISATIONS 2021**

CONSIDÉRANT QUE les projets spéciaux et d'immobilisations ci-après énumérés sont prévus au cours de l'année, lesquels ont été acceptés au budget 2021 :

#### **PROJETS SPÉCIAUX ET IMMOBILISATIONS (TAXES NETTES INCLUSES)**

<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>	<b>COÛT TOTAL (TAXES NETTES INCLUSES)</b>	<b>AFFECTATION</b>
Développement économique	39 000 \$	Fonctionnement
Bureau d'accueil touristique	3 000 \$	Fonctionnement
Parcs et espaces verts - élagage	20 000 \$	Fonctionnement
Parc canin	15 000 \$	Immobilisation
Parc Donald Stewart - estrade et machine à ligner	9 000 \$	Immobilisation
Hôtel de ville – refaire mur de brique arrière	103 000 \$	Fonctionnement
Signalisation secteur résidentiel – 40 km	40 000 \$	Fonctionnement

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ces projets spéciaux et d'immobilisations et d'y affecter les sommes nécessaires à leur réalisation, soit un montant de 229 000.00 \$ (taxes nettes) de l'excédent de fonctionnement non affecté.

21-15 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser les projets spéciaux et d'immobilisations, tel que présentés au conseil municipal et acceptés au budget 2021.

D'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation de ces projets spéciaux et d'immobilisations, pour un montant de 229 000.00 \$ (taxes nettes).

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18. AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Ce point ayant été suspendu à la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 à 19h30 est **RETIRÉ** de l'ordre du jour.

**19. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MATAWINIE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de Matawinie, lesquelles doivent faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part de 10 %, représentant la somme de 11 965 \$, le tout tel qu'illustré par le tableau suivant :

No ensemble immobilier	Adresse	Budget 2021 approuvé	Contribution municipale
1613	3220, 12 <sup>e</sup> Avenue (22 logements)	53 813.00 \$	5 381.00 \$
2802	4501, Queen (10 logements)	46 761.00 \$	4 676.00 \$
2889	3220, 12 <sup>e</sup> Avenue (5 logements)	19 076.00 \$	1 908.00 \$
Total		119 650.00 \$	11 965.00 \$

21-16 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Matawinie pour l'année 2021.

D'autoriser le paiement de la somme de 11 965 \$ représentant 10 % de son déficit d'opérations pour l'année 2021.

Que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000005 a été émis pour autoriser cette dépense.

**20. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE - UTILISATION DE LOCAUX, ÉQUIPEMENTS, TERRAINS ET AMÉNAGEMENTS - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente de partenariat pour l'utilisation de locaux, équipements, terrains et aménagements avec le Centre de services scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

21-17 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Samares, ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

**21. INDEXATION ANNUELLE – EMPLOYÉS CADRES 2021**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'indexation annuelle des salaires des employés-cadres de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette indexation sera de 2.25 % pour l'année 2021.



21-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'indexation des salaires des employés-cadres de 2.25 % pour l'année 2021, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette dépense est déjà prévue au budget des salaires 2021.

**22. NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT le processus de mise en commun entrepris en 2020;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer le bon déroulement des opérations du Service de la sécurité incendie, il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur par intérim pour une durée de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint de ce service accepte d'occuper les fonctions de directeur par intérim;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises au conseil municipal.

21-19 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Monsieur Christian Fortin au poste de directeur du Service de la sécurité incendie par intérim à compter du 21 janvier 2021, et ce, pour une période de six (6) mois, avec possibilité de prolongation.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail ainsi que tout document découlant de la présente résolution.

**23. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CAMP MARISTE – RELÂCHE SCOLAIRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la semaine de la relâche scolaire 2021 (du 1<sup>er</sup> au 5 mars), la Municipalité souhaite conclure une entente avec le Camp Mariste afin d'offrir à sa clientèle des activités diversifiées en pleine nature;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

21-20 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la signature d'une entente avec le Camp Mariste pour la tenue d'activités diversifiées dans le cadre de la semaine de la relâche scolaire 2021 (du 1<sup>er</sup> au 5 mars).

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

**24. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CAMP MARISTE - CAMP DE JOUR EXPLORATIONS – SAISONS ESTIVALES 2021 ET 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le Camp Mariste relatif au Camp de jour ExplorActions pour les saisons estivales 2019 et 2020 est échue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure une nouvelle entente avec le Camp Mariste pour son camp de jour estival pour les années 2021 et 2022, afin de continuer à offrir à sa clientèle des activités diversifiées en pleine nature;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

21-21 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la signature d'une entente avec le Camp Mariste pour la tenue du camp de jour municipal pour les saisons estivales 2021 et 2022.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

**25. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET RAPPORT FINANCIER**

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de compléter l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que l'obligation de produire un rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE ces documents doivent être signés par l'autorité compétente de la Municipalité et/ou par la personne responsable de la bibliothèque.

21-22 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des finances et la directrice du Service des loisirs et de la culture à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents relatifs à l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques ainsi que le rapport financier.

**26. AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement national des Québécoises et Québécois offre une assistance financière pour l'organisation des festivités officielles dans le cadre de l'édition 2021 de la Fête nationale du Québec, par le biais du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cet appui financier pour l'organisation de la Fête nationale de 2021.

21-23 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'adjointe à la direction du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande de soutien financier auprès du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2021 du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

**27. PROGRAMME JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT) – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) accorde une aide financière à des employeurs afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cette subvention pour l'année 2021 dans le cadre du volet Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles.

21-24 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la division des parcs et espaces verts du Service des loisirs et de la culture et l'adjointe aux ressources humaines à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail (JCT) et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

**28. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QU'Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des employeurs du secteur public afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cette subvention pour l'année 2021.

21-25 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021 et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

**29. SEMAINE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE 2021 (SPS)**

CONSIDÉRANT QUE dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS), orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique.

21-26 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant certaines des activités suggérées par le Centre de prévention du suicide de Lanaudière dans le cadre de la SPS.

**30. RENOUVELLEMENT - ADHÉSION ANNUELLE 2021-2022 - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021-2022 pour un montant de 2 700,44 \$ plus les taxes applicables.

21-27 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité à titre de membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2021-2022, pour un montant de 2 700,44 \$ plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit numéro 2021-000006 est émis pour autoriser cette dépense.

**31. RENOUVELLEMENT - ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Rues principales regroupe des municipalités et des acteurs locaux engagés dans des démarches de revitalisation de collectivités à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE Rues principales propose une panoplie de services sur mesure et structurés afin de relever les défis liés au dynamisme des cœurs des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite renouveler son adhésion au Réseau Rues principales pour 2021 et bénéficier des nombreux avantages et services offerts, le tout pour un montant forfaitaire approximatif de 1 750 \$, plus les taxes applicables.

21-28 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Rawdon au Réseau Rues principales, pour un montant forfaitaire approximatif de 1 750 \$, plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit numéro 2021-000007 est émis pour autoriser cette dépense.

**32. FORMATION UMQ – ÉLEVAGE URBAIN : ENJEUX, DÉFIS ET INTÉGRATION**

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ donne une formation sur l'élevage urbain, laquelle aura lieu en classe virtuelle le 4 février 2021, au coût de 160\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Renald Breault souhaite participer à cette formation.

21-29 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de l'inscription de Monsieur Renald Breault au Colloque à la formation Élevage urbain : enjeux, défis et intégration ayant lieu le 4 février 2021, pour un montant de 160\$, plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit numéro A21-150013 a été émis pour autoriser cette dépense.

**33. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE – PARC DES CHUTES DORWIN – CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC.**

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 35 808,39 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation du bloc sanitaire au parc des chutes Dorwin réalisés par l'entreprise Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de la division des parcs et espaces verts du Service des loisirs et de la culture en date du 6 janvier 2021.

21-30 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 35 808,39 \$, taxes incluses, à l'entreprise Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro L20-750585.

**34. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 - ACCEPTATION DÉFINITIVE – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET BOUCLAGE DE L'AQUEDUC SUR LA RUE QUEEN - LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.**

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 4 au montant de 18 372,92 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement d'un ponceau et bouclage de l'aqueduc sur la rue Queen réalisés par l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Groupe Civitas inc. en date du 9 novembre 2020 et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 3 décembre 2020 de procéder à l'acceptation définitive des travaux réalisée dans le cadre de ce projet.

21-31 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 18 372,92 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2019-00082, lequel sera libéré sur réception des quittances.

**APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

**35. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020.

21-32 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

**35.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS**

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2020 au montant de 857 231,76 \$.

**35.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 39 887 à 40 060) au 15 janvier 2021 totalisant 341 888,69 \$.

**35.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS**

D'approuver la liste des chèques annulés au 15 janvier 2021.

**35.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS**

D'approuver la liste des prélèvements (nos 7 244 à 7 373) au 15 janvier 2021 totalisant 441 593,14 \$.

**35.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS**

D'approuver la liste des paiements directs (nos 1 340 à 1 426) au 15 janvier 2021 totalisant 683 716,11 \$.

### **35.6 LISTE DES ENGAGEMENTS**

D'approuver la liste des engagements au 15 janvier 2021 totalisant 9 433 619,81 \$.

### **35.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 décembre 2020 totalisant 62 423 \$.

### **35.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS**

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de décembre 2020 totalisant 375 065,09 \$

### **36. CORRESPONDANCE**

### **37. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **37.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LES USAGES DU GROUPE PARC DE CAMPING DES USAGES PERMIS DANS LES ZONES T-3, T-4 ET T-8**

21-33

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-61 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur canton) et ses amendements afin de retirer les usages du groupe Parc de Camping des usages permis dans les zones T-3, T-4 et T-8.

### **38. PAROLE AUX CONSEILLERS**

### **39. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la présente séance du conseil est tenue sans la présence du public, Madame Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe fait lecture des questions déposées par les citoyens conformément à l'avis public affiché.

#### **Monsieur Jean-Luc Fauvel :**

Avec la création d'une catégorie d'immeubles dans la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les lots boisés aménagés, le gouvernement du Québec a répondu à une demande des producteurs forestiers vieille de 40 ans. (...) Les municipalités auront la possibilité de taxer différemment les lots boisés (et les bâtiments forestiers) qui sont aménagés par rapport aux boisés qui ne le sont pas."

- Alors que la loi sur la fiscalité des municipalités a été modifiée (loi 48);
- Que de 1999 à 2019, le fardeau fiscal a crû au rythme de 5,7% par année;
- Que les charges que représentent les taxes municipales sont passées de 1,93 \$ à 5,88 \$ pour chaque mètre cube de bois, soit une hausse largement supérieure à l'inflation (+204% par rapport à 41%);  
\*Source FPFQ - Syndicat de producteurs forestiers de la Mauricie (Lanaudière) - Forêt Nouvelles, Vol. 34 - No. 2 - Décembre 2020

... Quels sont les aménagements fiscaux que le conseil de Rawdon prévoit faire pour les propriétaires reconnus comme producteurs forestiers auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, sachant que "le poids des taxes foncières sur la valeur intrinsèque du bois a plus que doublé, passant de 3,9 à 9,4%" de 1999 à 2019 ?

#### **Madame Marie Blais**

Pourquoi soumettre le point 8. Pourquoi faire de tels changements?

Est-ce que la création de la zone résidentielle R-71 à même des zones R2-60 et P1-75 vont permettre la construction d'immeubles multifamiliaux?

Selon le règlement le 372-89-38 (règlement trouvé sur le site de la ville), le R1 ne permet pas la construction du multifamilial. Alors pourquoi faire de tels changements?

#### **Madame Jacqueline Breault**

1- # 8 Dans le règlement 372-89-66, quelles seront les classes d'usage permises par la création de la zone résidentiel R1-71 à même des parties de zones R2-60 et P1-78?

2- Comment appelez-vous les nouveaux immeubles situés sur la 4e avenue à l'ouest de la rue Albert?

3- Comment sont calculé les espaces de stationnement pour les immeubles?

4- Combien y a-t-il de barrages dans Rawdon?

5- Comme les lacs Claude et Denis dont l'immobilisation projetée est de 450 000\$, combien seront susceptibles de tomber aux frais des citoyens?

Afin de connaître les réponses aux questions posées, les citoyens sont invités à prendre connaissance de l'enregistrement de la séance laquelle est disponible sur le site internet de la Municipalité, dès que possible après cette séance.

**40. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

21-34

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19h45.

---

Me Caroline Gray  
Directrice générale adjointe  
et directrice du Service du greffe

---

Bruno Guilbault  
Maire